

INFOLETTRE DES PSSP DU CSHO

Lynda Nichols est nommée PSSP de l'année

Lynda Nichols a reçu le prix PSSP de l'année lors du congrès annuel du CSHO tenu en avril dernier. Lynda est membre du SCFP 2628 et travaille à l'hôpital Northumberland Hills.

De l'avis d'une des personnes qui avaient proposé sa candidature, Lynda donne l'exemple en prodiguant des soins centrés sur la personne, approchant chaque malade avec une bienveillance, une dignité et un respect indéfectibles.

Sa capacité à mettre les gens en confiance et à tisser des liens significatifs avec les patient(e)s et leur famille est incomparable. Lynda crée un sentiment de confort même dans les moments les plus difficiles.

Elle a reçu[PD1] un « cadeau de gratitude » (Gift of Gratitude) de l'hôpital à plusieurs reprises. Cette reconnaissance est décernée lorsqu'un(e) patient(e) ou sa famille fait un don à l'hôpital en l'honneur d'un(e) membre du personnel.

Lynda travaille bien en équipe, et on peut toujours compter sur elle. Elle en fait toujours plus que ce qu'on attend d'elle, appuyant ses collègues sans hésitation et accordant toujours la priorité au bien-être des malades et du personnel. Son grand souci du détail, son initiative et ses aptitudes en résolution de problèmes font d'elle un rouage inestimable dans n'importe quelle équipe de soins.



DANS CE NUMÉRO

LYNDA NICHOLS EST NOMMÉE PSSP DE L'ANNÉE

LES PSSP MÉRITENT D'ÊTRE ENCADRÉ(E)S DE LA MÊME FAÇON QUE LES AUTRES PROFESSIONNEL(LE)S DE LA SANTÉ

« POURQUOI J'AI CHOISI D'ÊTRE PSSP »

« UNE DERNIÈRE DANSE »

Les PSSP méritent d'être encadré(e)s de la même façon que les autres professionnel(le)s de la santé

L'année dernière, le gouvernement de l'Ontario a créé un organisme de réglementation pour les PSSP. Cet organisme comporte beaucoup de lacunes et n'accorde pas aux préposé(e)s aux services de soutien à la personne les mêmes droits qui sont accordés aux autres professionnel(le)s de la santé.

En avril dernier, le CSHO a tenu une réunion avec [PD1] Kathy Wilkie, directrice générale de l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS), afin de lui répéter nos objections relatives au nouveau plan de réglementation. Les voici :

Les PSSP ne sont pas représenté(e)s au conseil d'administration

Contrairement aux autres groupes professionnels (le personnel infirmier, par exemple), les PSSP ne sont pas représenté(e)s au conseil d'administration. À titre comparatif, plusieurs infirmières et infirmiers siègent à celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIRO).



La direction générale peut révoquer le permis des PSSP de manière arbitraire

L'OSFSSS lèse les PSSP de plusieurs façons. Par exemple, le ou la directrice générale de l'OSFSSS a le pouvoir de retirer arbitrairement aux PSSP leur droit d'exercice, sans que les travailleuses et travailleurs puissent porter la décision en appel.

Les PSSP sont exclu(e)s des comités de discipline et d'appel

Les PSSP ne peuvent pas siéger aux comités de discipline et d'appel. Cette exclusion est injuste et offensante, et n'est pas conforme aux normes qui s'appliquent aux autres professions réglementées. À titre d'exemple, les infirmières et infirmiers autorisés sont représentés sur le comité de discipline de l'OIRO.

Suite à la page 3

Les décisions des comités n'ont pas à être accompagnées de justifications écrites

Contrairement aux autres professionnel(le)s, les PSSP n'ont pas le privilège de pouvoir recevoir une explication écrite des raisons justifiant les décisions prises concernant leur pratique. Il n'est pas clairement mentionné que les PSSP peuvent demander des éléments de preuve et contre-interroger des témoins.

L'OSFSSS peut imposer des frais aux PSSP

La possibilité de voir des frais imposés aux PSSP nous préoccupe beaucoup, d'autant plus que les salaires sont déjà bas.

Bien que les PSSP n'aient pas l'obligation de débourser des frais d'inscription pour le moment, la loi qui régit l'OSFSSS fait clairement mention d'éventuels frais. On trouve par exemple, dans la réglementation connexe, des dispositions sur le paiement de frais à l'inscription, la suspension en cas de défaut de paiement, etc.

Votre employeur vous a-t-il dit que vous deviez vous inscrire auprès de l'OSFSSS pour ne pas vous faire congédier?

Visitez le site ochu.on.ca/fr/pssp pour lire le libellé du grief et en savoir plus sur notre campagne.



Signez notre pétition

Le CSHO soutient le droit des PSSP de s'autoréglementer, à condition qu'on leur accorde les mêmes droits que ceux accordés aux autres professionnel(le)s de la santé.

Envoyez un message au premier ministre Doug Ford et à la ministre de la Santé Sylvia Jones pour les exhorter à modifier les lois afin qu'elles soient justes pour les PSSP : www.cupe.ca/psw-rights



« Pourquoi j'ai choisi d'être PSSP »

Des membres du CSHO nous ont fait part de leur expérience en tant que préposées aux services de soutien à la personne

Mariah Paxton

J'ai choisi de devenir PSSP parce que je voulais aider les gens, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés au quotidien en raison de maladies, de la vieillesse ou de handicaps.

En tant que PSSP, je prodigue des soins essentiels, offrant non seulement un soutien physique, mais aussi des encouragements et un renfort émotionnel. Ce rôle exige de la patience, de l'empathie et un bon sens des responsabilités.

Je tisse souvent des liens étroits avec les malades, leur apportant un soutien émotionnel et psychologique lors de moments difficiles. J'aide les personnes qui font face à des problèmes de santé physique ou mentale en les écoutant et en leur apportant du réconfort.

Ce métier est très enrichissant parce qu'il me permet d'avoir une incidence directe sur le bien-être des malades et de m'assurer qu'elles et ils préservent leur dignité et leur indépendance. Nous offrons également un répit aux membres de la famille qui sont proches aidant(e)s; nous leur permettons de se reposer et d'évacuer du stress.

Les PSSP travaillent aux côtés du personnel infirmier, des médecins et d'autres professionnel(le)s de la santé pour leur transmettre de l'information précieuse sur l'état de santé des malades. Puisque j'interagis directement avec les malades, je peux signaler des changements dans leur état de santé, participer aux stratégies d'intervention précoce et

Suite à la page 5

« Pourquoi j'ai choisi d'être PSSP »

suggérer des modifications aux plans de soins.

En somme, nous jouons un rôle de premier plan pour prodiguer avec compassion des soins concrets qui ont une incidence directe sur le bien-être des malades. Nous sommes donc une composante essentielle du système de santé.

Sue Burnell

J'ai prodigué des soins à domicile pendant de nombreuses années, principalement auprès de patient(e)s en soins palliatifs.

J'ai passé beaucoup de temps avec des malades en fin de vie, les aidant à vivre leurs derniers jours à leur domicile – c'est une préférence pour la plupart. J'adorais être là pour mes patient(e)s, mais chaque décès me déchirait.

En 2011, mon monde s'est écroulé quand j'ai appris que ma mère était atteinte d'un cancer du pancréas et qu'elle ne s'en remettrait pas. Il n'y avait aucun remède.

Elle voulait rester chez elle jusqu'à la fin, et m'a demandé de prendre soin d'elle. Dans la tourmente et l'angoisse, j'ai dû apprendre à



composer avec deux rôles : celui de PSSP et celui de fille.

J'ai passé trois mois à la maison avec ma mère, et j'étais sa principale proche aidante.

Bien que ce fut une période extrêmement difficile, je n'y changerais rien. J'ai eu l'occasion de voir ma mère sous un autre jour. J'ai souffert comme toute autre fille aurait souffert, mais j'étais reconnaissante de pouvoir exaucer ses derniers vœux.

En tant que PSSP, j'avais acquis les compétences et les aptitudes nécessaires pour prendre soin de ma mère. J'adore ce métier pour plusieurs raisons, mais cette période de ma vie se distingue assurément des autres.

Une dernière danse

Agnes Caspersz raconte la fois où elle a aidé un patient âgé à profiter d'un moment précieux avec sa femme

À l'hôpital où je travaille, les membres de mon équipe et moi-même avons aidé un résident âgé et handicapé à faire une dernière danse avec sa femme en l'honneur de leur anniversaire de mariage.

Nous lui avons apporté un léger soutien pour qu'il puisse s'appuyer sur une marchette, et sa femme et lui ont dansé au rythme de la musique, leur amour accompagnant chaque pas.

Ce fut un moment magnifique et intime. Nous n'oublierons jamais la joie et la paix que nous avons pu lire sur son visage.

Cette danse m'a rappelé pourquoi j'exerce ce métier : pour offrir du réconfort aux gens, préserver leur dignité et créer des moments mémorables.



Comité des PSSP du CSHO

Si vous avez des questions ou des préoccupations en lien avec votre rôle de PSSP, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de notre comité.



Susan Burnell

Présidente et représentante de la région 4
president.cupe.local2628@outlook.com

Robert Crevier

Représentant de la région 5
rocrevier@yahoo.ca

Terry Lynn Swynarchuck

Représentante de la région 1
swynarchuckterry@live.com

Tina Gagnon

Représentante de la région 6
tinagagnon.steward.askaway@gmail.com

Lina King

Représentante de la région 2
lina@cupe1065.ca

Ashley Green

Représentante de la région 7
ashleybain@hotmail.ca

Tiffany Josephs

Représentante de la région 3
teffanyj.cupe145@gmail.com

Suivre le CSHO

Liste des médias sociaux du CSHO

 **Ontario Council of Hospital Unions - CUPE**

 **@OCHU_CUPE**

 **OCHU_Healthcare**

 **www.ochu.on.ca**